

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023 : DELIBERATION N° 90

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 4 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS: Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Florence GALLAND pouvoir à Arnaud DECAGNY - Naguib REFFAS pouvoir à Jeannine PAQUE - Brigitte RASSCHAERT pouvoir à Djilali HADDA - Samia SERHANI pouvoir à Bernadette MORIAME - Marc DANNEELS pouvoir à Patricia ROGER - Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY - Larrabi RAISS pouvoir à Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS pouvoir à Michel WALLET - Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S:

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Azzedine ZEKHNINI

OBJET : Remplacement d'un Conseiller municipal au sein de la Commission municipale « Finances, Travaux, Ressources Humaines, Tranquillité publique, Commerce »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.2121-21 relatif aux modalités de vote pour les nominations,
- L.2121-22 relatif aux Commissions municipales,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, n°00MA00631, Ville de Nice, en date du 31 décembre 2003, relatif à la composition des Commissions municipales,

Vu la délibération n°39 du conseil municipal du 16 juillet 2020 portant création, fixation du nombre de conseillers dans chaque commission et désignation des membres les composant,

Vu le courrier en date du 24 mai 2023 informant Monsieur le préfet, en vertu des dispositions de l'article L.2121-4 du CGCT, du décès de Monsieur Jean-Pierre COULON, survenu le 21 mai 2023,

Considérant que, Monsieur Jean-Pierre COULON, par la délibération n°39 du 16 juillet 2020 avait été désigné membre de la Commission municipale « Finances, Travaux, Ressources Humaines, Tranquillité publique, Commerce »,

Que par la délibération n° 39 susvisée, la Commission municipale « Finances, Travaux, Ressources Humaines, Tranquillité publique, Commerce », était composée des conseillers municipaux suivant :

- 1 Boufeldja BOUNOUA
- 2 Florence GALLAND
- 3 Myriam BERTAUX
- 4 Annick LEBRUN
- 5 Jean-Pierre COULON
- 6 Christelle DOS SANTOS
- 7 Jeannine PAQUE
- 8 Rémi PAUVROS
- 9 Sophie VILLETTE
- 10 Jean-Pierre ROMBEAUT

Considérant que à la suite du décès de Monsieur Jean-Pierre COULON, il est nécessaire pour le conseil municipal de procéder à son remplacement au sein de la Commission municipale « Finances, Travaux, Ressources Humaines, Tranquillité publique, Commerce »,

Considérant que peuvent uniquement candidater les élus de la liste du groupe majoritaire « Ensemble pour l'avenir de Maubeuge », déclarés comme tels au 16 juillet 2020, date de création de la Commission municipale « Finances, Travaux, Ressources Humaines, Tranquillité publique, Commerce ».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité, avec 9 abstentions (R. PAUVROS - MP. ROPITAL - M. WALLET - S. VILLETTE - G. DAUMERIES - I. GARAH - JP. ROMBEAUT - F. DE KEPPER - A. MICHAUX)

- Désigne **Madame Marie-Charles LALY** en remplacement de Monsieur Jean-Pierre COULON au sein de la Commission municipale « Finances, Travaux, Ressources Humaines, Tranquillité publique, Commerce ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance

Azzedine ZEKHNINI

Le Maire de Maubeuge

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :